



COMMUNE DE CASE-PILOTE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril deux mille treize
 Date d'envoi des convocations : mardi 02 avril 2013

Présidence de Monsieur Ralph **MONPLAISIR**, Maire,
 Secrétaire de séance Monsieur **Arthur CHARD**, Conseiller Municipal

Place Gaston **MONNERVILLE**,
 97222 **CASE-PILOTE**
 Tél. : 0596 78 81 44
 Fax : 0596 78 74 72

L'an deux mille treize, le jeudi onze avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle **Frantz BEROSE**, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs **Ralph MONPLAISIR**, Maire, **Thierry MARECHAL**, deuxième adjoint, **Laurent SICOT**, cinquième adjoint, **Michel BARIL**, septième adjoint. Mesdames **George GELIE**, première adjointe, **Colette JANVION**, quatrième adjointe (arrivée à 19h00), **Sandrine MICHEL**, sixième adjointe (arrivée à 18h55).

Les conseillers municipaux :

Messieurs **Arthur CHARD**, **Augustin BONBOIS**, **Jean-Pierre DONVAL**, **Elie CARONIQUE**, **Auguste ARMET**.
 Mesdames **Dominique LOMBARD**, **Jeannette SAHAI**, **Marie-Gabrielle SEVERE**, **Roberte SIENZONIT**.

ABSENTS : Messieurs **Christian LEONARD**, **Luc ROTARDIER**, **Prosper EDON**, Conseillers municipaux. Mesdames **Elisabeth GATEAU**, huitième adjointe, **Eliane RODAP**, **Jeanne CLEMENT**, conseillères municipales.

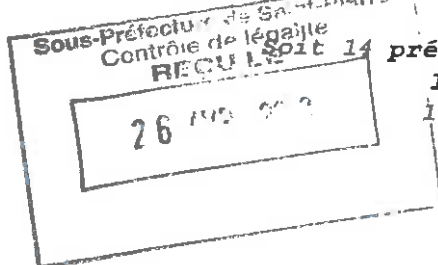
ABSENTS EXCUSES : Messieurs **Yann BATTET**, troisième adjoint, **Jean-Marc COQUERAN**, **Ronald DACLINAT**, **Stéphane ZIE-ME**, **Max ORVILLE**, conseillers municipaux.

Procurations remise en début de séance :

- Monsieur **Stéphane ZIE-ME** à monsieur **Ralph MONPLAISIR**
- Monsieur **Max ORVILLE** à monsieur **Elie CARONIQUE**

Assistance administrative :

- Madame **Gladys TURIAP**, Directrice Générale des Services
- Monsieur **Wilfried HYRONIMUS**, Directeur des services techniques
- Monsieur **Axel VILLARD-MAUREL**, Responsable agriculture-pêche
- Madame **Valérie EDOUARD**, Secrétariat Administratif



14 présents et 02 procurations en début de séance
 15 présents et 02 procurations à 18h55
 16 présents et 02 procurations à 19h00

Point n°1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir dans les communes de 3500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget.

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif dont la limite d'adoption est fixée au 15 avril 2013.

Il peut se tenir dans un délai très court avant le vote du budget mais ne peut être organisé au cours de la même séance. Le Code Général des Collectivités Territoriales pose très peu d'obligations de fond et de forme.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Municipaux au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, à l'issue du débat.

Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget, notamment la politique d'investissement et la stratégie financière qui en découle. C'est aussi un moyen d'informer les administrés des choix de la commune pour l'année à venir.

La discussion porte sur le caractère opportun et nécessaire des projets communaux.

INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Sources : Loi de finances 2013, synthèse de Dexia

Les perspectives économiques en 2012-2013 témoignent d'un ralentissement généralisé de la croissance

Il ressort des différentes analyses économiques réalisées sur l'état du Monde et des réserves de croissance mondiales, européenne, française et martiniquaise pour la fin 2012 et pour l'année 2013, **qu'un rebond de croissance est peu vraisemblable en France et en Martinique.**

1- Le contexte international, en expansion

La croissance mondiale prévue en 2012 est en moyenne de + 3% et + 3,2% en 2013 contre 3,7% en 2011. Malgré ce sensible ralentissement sensible de l'activité, le monde reste en expansion.

Aux Etats-Unis, en compensation de la politique fédérale de réduction du déficit public, les effets positifs du redémarrage de l'immobilier sur la dépense des ménages et des entreprises permettraient d'envisager une croissance de 2 à 2,5% par an.

2- La situation de la zone euro, en récession

A l'inverse, les perspectives pour la zone euro sont moins optimistes. Il est prévu une baisse du PIB de -0,4% en 2012 et une stagnation en 2013 à + 0,2%.

En effet, la succession de crises financières de la zone a cassé le début de reprise ; la consommation recule et l'investissement a rechuté.

De surcroît, avec la poursuite en 2013 de l'effort de réduction de déficits publics, avec un désendettement des ménages à peine amorcé et un ralentissement des échanges de la zone avec le reste du monde, aucun moteur n'est susceptible de relancer à court terme la croissance européenne.

3- La situation française, en stagnation

o Des perspectives de relance hypothéquées par la politique de réduction du déficit public

Une révision à la baisse des prévisions de croissance s'impose et anticipe une stagnation stricte du PIB en 2012. La croissance se limiterait à +0,2% en 2013 ; soit d'un point de PIB au-dessous de l'Allemagne pour la quatrième année consécutive.

Les indicateurs macroéconomiques sont toujours en berne : les investissements et les taux de marge des entreprises se dégradent, la consommation de ménages baisse.

o Vers une baisse du pouvoir d'achat et de l'emploi

La France s'oriente ainsi vers une deuxième année de baisse de pouvoir d'achat des ménages et vers une contraction continue de l'emploi salarié pour atteindre un taux de chômage de 10,5% de la population active en 2013.

Néanmoins, pour assurer la soutenabilité de la dette publique, l'objectif de réduction des déficits publics doit être maintenu.

4- Le contexte local, situation précaire de l'ensemble des communes

o Des prévisions de croissance très pessimistes

En regard à la situation européenne et de la France hexagonale, le contexte martiniquais s'apparenterait « à un début de cycle récessif ».

En effet, la courbe de croissance en Martinique est stagnante depuis le début de l'année ;

la prévision de croissance du PIB se limiterait ainsi à +0,1% en 2012 et serait même en baisse de -0,7% en 2013 et -1,6% en 2014.

La consommation des ménages et des administrations publiques ralentit (+1,92%). C'en est ainsi aussi pour l'investissement (+1,07%). A l'inverse, le déficit commercial s'aggrave (-4,71%) et, suivant la même tendance, la valeur ajoutée baisse de (-1,13%).

Les offres d'emplois reculent de 15% et les demandeurs sont toujours plus nombreux (+3%). Subséquemment, la population active stagne (-0,15%) et le taux de chômage augmente (+1point soit 21,5%).

o **Les projets de politiques publiques contrariés**

La baisse des recettes, inhérente à cette conjoncture, augmenterait le besoin en financement des collectivités locales. Situation qui engendrait une réduction mécanique des investissements du secteur public. D'autant que l'Etat se désengage et que les menaces pèsent toujours sur la pérennisation de l'Octroi de Mer.

Cette baisse prévisible des recettes laisse entrevoir des déséquilibres budgétaires et interpelle par conséquent sur la solvabilité à venir des Collectivités locales.

Ainsi, des arbitrages seront-ils inéluctables entre équipements structurants, relance économique et accompagnement social.

5- Le PLF 2013 et les mesures intéressant les Collectivités Locales

a) Gel des dotations de l'Etat

- o **Les dotations de l'Etat**, regroupées dans l'enveloppe dite normée, seront gelées pour la troisième année consécutive (50.5 Milliards d'Euros). La principale dotation contenue dans cette enveloppe- la DGF¹ doit progresser de 119 Millions d'Euros (+0.3%) pour atteindre 41.5 milliards d'Euros.
- o **Les dotations de péréquation** doivent progresser de 238 Millions d'Euros dont 120M€ pour la DSUCS². La DSUCS et la DSR³ croissent donc de 9% contre 4.5% en 2012. La Dotation nationale de péréquation progresse de 10 Millions d'Euros.

La progression de la DGF ne permet pas cependant de couvrir les sommes nécessaires à la progression mécanique de certaines composantes (accroissement de la population, progression de l'intercommunalité) et d'assurer la progression souhaitée des dotations de péréquation indiquées plus haut pour 238 M€.

Il est donc prévu au sein même de la DGF :

- une diminution des dotations de garantie pour 156.5 M€ (en fonction du potentiel fiscal des Communes)
- et une minoration de la dotation de compensation pour 121.5 M€

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PERCUE PAR LA VILLE DE CASE-PILOTE DE 2009 à 2012

Nature	DGF	2009	2010	2011	2012	Evol	Diff/€
7411	DOTATION FORFAITAIRE	664 119 €	668 407 €	677 134 €	676 365 €	-0.1%	- 769 €
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	174 495 €	186 579 €	199 334 €	205 973 €	3.3%	+ 6 639 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	62 086 €	62 983 €	136 135 €	85 873 €	-36.9%	- 50 262 €
	Total DGF	900 700 €	917 969 €	1 012 603 €	968 211 €	-4.38%	- 44 382 €
			+1.9%	+1.1%	-4.38%		

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

² Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

³ Dotation de solidarité rurale

- **Le Fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** demeure à l'abri des effets de gel. D'un montant de 5.6 Milliards d'euros, il est en progression de 120 M€. Le taux reste fixé à 15.482% des dépenses éligibles.

La ville de Case-Pilote a perçu 671 701 € en 2011, 538 112 € en 2012 ; Il est prévu une baisse de 50% en 2013 eu égard au niveau des investissements réalisés en 2012.

A partir de 2014,

Les modalités d'association des Collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité.

Il est d'ores et déjà prévu et ce pour la première fois, que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat diminue de 750 M€ en 2014 et 750 M€ supplémentaires en 2015.

b) Les Mesures de péréquation des ressources fiscales

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place par la loi de Finances 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, passe de 150 Millions d'euros en 2012 à 360 Millions d'euros en 2013.

L'article 68 procède à plusieurs aménagements avec notamment l'introduction du revenu/habitant (à hauteur de 20%) dans la détermination des prélèvements, en plus de Potentiel financier agrégé (PFIA).

1 LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

1.1 Les contraintes

- **La perte du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**

La commune est confrontée, depuis 2009, à la perte du FDPTP alors même qu'elle connaît une diminution de ses principales ressources (dotations de l'Etat, octroi de mer ...)

La suppression du FDPTP qui représentait environ chaque année 12% du budget de fonctionnement de la commune, représente un manque à gagner de plus de 2 millions d'euros pour la commune sur quatre ans.

Cette perte n'a pu être compensée ni par les recettes complémentaires générées par l'élargissement des bases fiscales en 2011, ni par les mesures de restrictions budgétaires mises en place depuis 2010 à savoir, la réduction des subventions aux associations, du budget fêtes et cérémonies, la maîtrise des dépenses de téléphonie, d'eau et d'électricité.

- **Le passage de la CCNM en Communauté d'Agglomération**

L'incidence financière pour la commune de cette évolution de la CCNM, n'a pas encore été estimée par les experts en charge du dossier. Néanmoins, le Président de la CCNM a précisé aux élus que les communes ne seront pas perdantes, le principe de fiscalité additionnelle étant maintenu.

1.2 Analyse financière : présentation des principales données financières

a) Les charges de personnel

L'année 2012 se caractérise par la finalisation du plan social de grande ampleur arrêté par l'édilité (titularisations massives et mises à temps plein).

La structure de l'effectif communal se présente comme suit :

84% de titulaires, 7% de non titulaires, 9% CUI.

Le taux de titularisation à Case-Pilote (84%) est supérieur au taux moyen des autres communes de même strate démographique en Martinique (43%) et en France (75%)

Parallèlement, une partie du personnel a fait l'objet de réaffectation entre les trois budgets de la ville eu égard à leurs missions (Commune, Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale).

La composition de l'effectif global au 01/12/2012 est la suivante :

	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
TITULAIRES *	88	24	2	114
STAGIAIRES	2	0	0	2
NON TITULAIRES	9	1		10
APPRENTIS	0	0	0	0
CUI	4	9		13
	103	34	2	139

*Dont 2 à temps non complet

Pour mieux appréhender l'évolution des charges de personnel, il est vous proposé une présentation agrégée de ces 3 budgets.

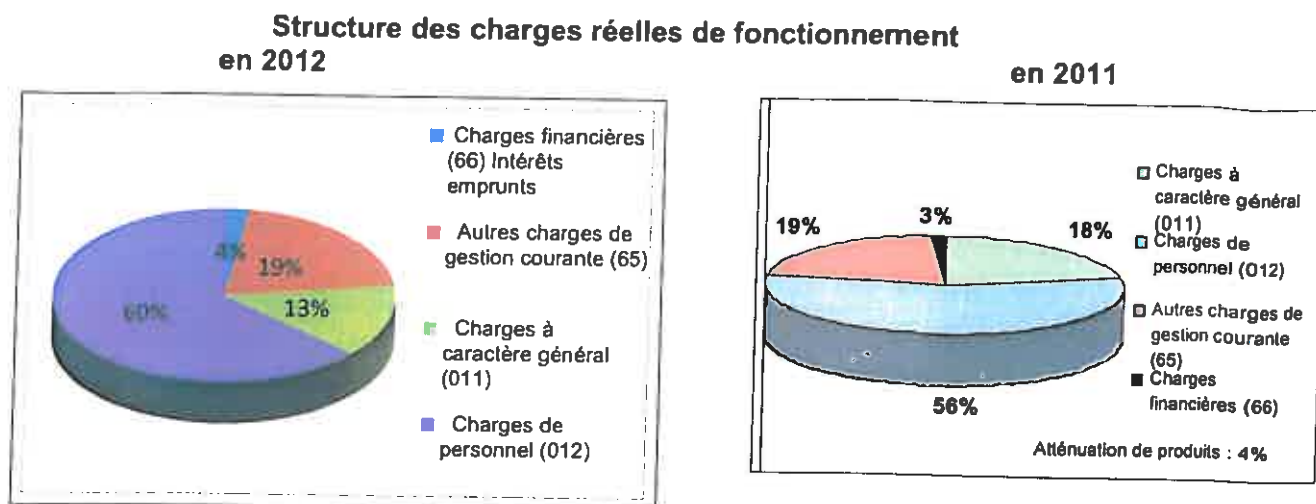
	2008	2009	2010	2011	2012
1/ commune	104	106	101	103	103
Ratio personnel/Rec. réelles	46%	69%	61%	60.6%	67%
Ratio personnel/Dép. réelles	45%	54%	56.8%	57.6%	60%
Coût/agents €	25 259 €	29 187 €	30 778 €	35 618 €	37 171 €
€/hab.	556 €	689 €	692 €	817 €	852 €
2/ CE	30	26	34	37	34
3/ CCAS	3	3	2	2	2
Nombre Total de Salariés	137	135	137	142	139

en €	2008	2009	2010	2011	2012
VILLE	2 626 949	3 093 831	3 108 665	3 668 695	3 828 702
CE	768 952	711 586	722 897	900 989	933 475
CCAS	104 736	67 382	74 260	61 035	63 009
Dépenses de personnel	3 500 637	3 872 799	3 905 822	4 630 719	4 825 186
Evol		+10.6%	+0.8%	+18.5%	+4.2%
€/hab (3 budgets)	779 €	862 €	869 €	1 031 €	1 074 €

Population : 4 490 habitants au 01/01/09

b) Une structure budgétaire qui se rapproche de la norme

Les charges de personnel représentent en 2012 (64%) des Dépenses de fonctionnement contre 56% en 2011.



c) Une épargne négative

Le résultat de fonctionnement de la commune en 2012 c'est à dire sa capacité d'autofinancement brut (avant amortissement du capital de la dette) est négative et ce, depuis plusieurs années.

Cela signifie que les résultats financiers de la commune ne lui permettent pas de rembourser le capital de sa dette ni à financer sa quote-part des investissements.

Le résultat positif de 2010 est à nuancer, il est lié à l'intégration du FDPTP (658 K€ du rôle 2008) dans le CA alors que la somme ne sera pas encaissée par la commune.

Après correction, l'épargne nette en 2010 aurait été également négative et égale à - 396 076 €.

en €	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Recettes réelles de fonctionnement	5 822 611	4 703 663	5 816 894	6 499 701	5 715 436
Dépenses réelles de fonctionnement	5 926 720	5 728 138	5 554 868	6 573 467	6 364 915
Résultat de fonctionnement Epargne brute / CAF brute	- 104 109	- 1 024 475	+ 262 026	- 73 766	- 649 479
Remboursement du capital de la dette	-37 782	-60 200	-60 200	-123 952	-260 154
Epargne nette / CAF nette	- 141 891	- 1 084 675	+ 201 826	- 197 718	- 909 633

Si le FDPTP avait été perçu par la commune, la commune aurait bénéficié de 658 103 € supplémentaires chaque année ce, depuis 2009 et les résultats auraient été les suivants :

en €	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Recettes réelles de fonctionnement*	5 822 611	5 361 766*	5 816 894	7 157 804*	6 373 539*
Dépenses réelles de fonctionnement	5 926 720	5 728 138	5 554 868	6 573 467	6 364 915
Résultat de fonctionnement Epargne brute / CAF brute	- 104 109	- 366 372	+ 262 026	+ 584 337	+ 8 624
Remboursement du capital de la dette	-37 782	-60 200	-60 200	-123 952	-260 154
Epargne nette / CAF nette	- 141 891	- 426 572	+ 201 826	+ 460 385	- 251 530

d) L'octroi de mer

Cette recette fait l'objet d'une double préoccupation. D'abord, les menaces sur sa pérennisation ne sont pas levées. Ensuite après une reprise en 2010, elle amorce en 2012 une décroissance (-7,2%) soit environ 669 K€ ; les estimations pour 2013 ne sont pas plus optimistes. Elle représente néanmoins 34,39% des RRF.

	2008	2009	2010	2011	2012	Moy
OCTROI DE MER	2 306 898	1 996 741	2 406 771	2 493 396	2 170 731	
Ecart		- 310 157	+ 410 030	+ 86 625	-322 665	- 34 041
Evol %		-13.4%	+20.53%	+3.6%	-12.9%	-0.5%
% RRF	39.6%	42.4%	41.37%	38.36%	34.39%	39.2%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

2 LES PROJETS POUR 2013

Dans ce contexte particulièrement défavorable, la commune de Case-Pilote doit réagir par la mise en œuvre d'une stratégie financière de retour à l'équilibre (1) tout en maintenant un volume incompressible d'investissements pour préserver le patrimoine communal et créer des emplois (2).

2.1 Stratégie financière de retour à l'équilibre : vote du budget 2013 en déséquilibre afin de bénéficier des aides de l'Etat tout en poursuivant des mesures de rationalisation des dépenses

a) Recours aux aides de l'Etat

Suite aux différents échanges avec les services de l'Etat, sur la situation financière particulière de la collectivité résultant de la perte du FDPTP, deux solutions sont envisagées (cf. annexe 1) :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle (Art. L. 2335-2 du CGCT) qui n'a pas vocation à financer la totalité du déficit de fonctionnement, mais à favoriser la mise en place d'un plan de redressement
- la mise en place d'un Plan Cocarde ou Contrat d'Objectif Communal d'Aide à la Restructuration et au Développement. C'est un plan d'apurement global des créances sur une période de quatre années qui est destiné à :
 - apurer l'ensemble des dettes à court et moyen termes
 - retrouver des marges financières nécessaires au maintien d'investissement minimal
 - retrouver un équilibre budgétaire pérenne grâce à des efforts continus en matière de rationalisation de la gestion budgétaire et financière.

Les conditions d'attribution de cette subvention et de ce prêt sont strictement encadrées et nécessitent notamment que le budget de la collectivité soit adopté en déséquilibre, au regard de la définition donnée par l'article L. 1612-4 du CGCT.

Dès lors le Préfet saisira la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui formulera un avis après examen des comptes de la collectivité et proposera des mesures de redressement permettant un retour à l'équilibre pour l'année budgétaire.

Il faut noter que la commune de Case-Pilote n'est pas la première commune de Martinique et d'Outre-Mer à voter un compte en déséquilibre (Marigot en 2010) et à bénéficier du Plan Cocarde (Prêcheur en 2012, Basse-Terre en 2009, Petit-Bourg en 2007, etc.

Nombre de saisines des CRC Antilles Guyane

Communes de	2007	2008	2009	2010	2011	Nombre de communes
Guadeloupe	22	10	8	-	nc	32
Guyane	11	6	8	-	nc	22
Martinique	5	4	4	5	1	34
Réunion	4	8	-	-	nc	24

nc : chiffres non communiqués

Ce dispositif se compose de deux parties :

1. Un engagement de la Commune sur des objectifs de gestion pluriannuels afin de sortir des difficultés financières. Les actions peuvent intervenir dans les domaines du personnel, des charges de gestion courante, de la fiscalité, des investissements, etc.
2. Un soutien financier de l'Etat (subvention de fonctionnement) et de l'Agence Française de développement (AFD) au moyen d'un emprunt à taux réduit.

Cette action s'inscrit dans le prolongement des mesures d'amélioration de gestion déjà engagées par la collectivité. Elle impose une obligation de résultat. Par ce biais, la commune de Case-Pilote entend démontrer que des solutions de sorties de crise, pérennes et réalistes, existent pour les collectivités en difficultés financières.

b) Mesures de rationalisation des dépenses

- stabilisation des subventions versées aux associations en favorisant les associations de la commune qui sont actives.
 - poursuite de la révision des charges de gestion courante par une gestion plus rationnelle et la mise en concurrence des prestataires.
 - maintien de la réduction du budget fêtes et cérémonies
 - définition d'une véritable politique RH de gestion des carrières (supprimer les avancements systématiques à la durée minimale), rationaliser les effectifs (non remplacement des départs à la retraite), développer les compétences en interne, rationaliser l'organisation des services (polyvalence et mutualisation).
- L'objectif principal est la maîtrise des charges de personnel.

c) Recherche de recettes supplémentaires

- création de deux zones, une commerciale à Plate Forme et une artisanale à Maniba afin de générer des recettes fiscales supplémentaires (Contribution Economique Territoriale, ex Taxe professionnelle) en plus des créations d'emplois générées.
- dynamisation du bourg et notamment du front de mer par l'installation d'activités de restauration, permettant également de bénéficier de CET supplémentaire.

2.2 La poursuite de certains investissements pour protéger le patrimoine et créer des emplois

Les critères de choix des investissements à programmer en 2013 sont les suivants :

- Dépenses productives de recettes ou d'économies réelles
- Dépenses engagées et/ou financées qu'il convient de terminer
- Dépenses de sécurisation
- Dépenses incompressibles liées à la restructuration des services et à la recherche de la performance municipale
- Dépenses obligatoires.

Pour assurer le financement de ses investissements Case-Pilote prévoit la vente des terrains de la zone de Plate Forme et la recherche tous azimuts de subventions.

Détail des opérations d'investissement

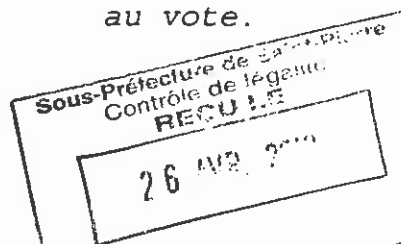
Op	OPERATIONS EN-COURS D'ACHEVEMENT	Objectifs/Observations
1	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme	- aménagement de la commune
2	Aménagement du terrain communal de Plateforme	- création d'emplois - développement économique
3	Réalisation d'un ouvrage hydraulique à Maniba	- sécurisation du quartier Maniba
4	Réfection du chemin de la Digue/Caféière	- sécurisation des routes
5	Restauration du marché couvert	-aménagement de la commune
OPERATIONS A LANCER		
6	Restauration de l'habitation l'Enclos : habitation principale (1 ^{ère} tranche) et des murs en pierre (chantier d'insertion)	- restauration du patrimoine - insertion de personnes sans emploi
7	Restauration du Presbytère	- restauration du patrimoine
8	Réfection de la ruelle du Parc	- sécurisation des routes
9	Acquisition de parcelles au bourg A264 (84m ²) A 265 (148m ²) ex PMU	- aménagement du bourg
10	Réalisation de la zone artisanale de Maniba	- création d'emplois - développement économique
11	Construction d'une déchetterie	Projet financé par la CCNM - équipement de la commune
12	Réalisation de jardins familiaux à Maniba (Ozanam)	- améliorer le bien-être et la santé de la population
13	Création d'un jardin collectif à Batterie	- créer du lien social - formation de jeunes sans emploi au métier d'agriculteur

	<u>OPERATIONS EN COURS D'INSTRUCTION</u>	<u>Objectifs/Observations</u>
14	Acquisition de la Maison Necker	-restauration du patrimoine
15	Aménagement d'un point de vue sur le calvaire	- aménagement de la commune - intérêt pour la Région et le Grand St Pierre
16	Reconstruction des écoles et du réfectoire	- mise aux normes et sécurisation des équipements
17	Reconstruction de la gendarmerie dans la zone de Plate forme	- mise aux normes et sécurisation des équipements
18	Création d'un complexe touristique et sportif	- portage CCNM (inscription au SCOT)
19	Etudes de faisabilité du port de plaisance exemplaire	- aménagement de la commune
20	Gestion et aménagement du port de pêche	- répondre aux besoins des marins pêcheurs
21	Projet d'agro-tourisme de Fond Bourlet Haut	- création d'emplois - développement touristique
22	Elaboration d'un profil de baignade pour la plage du bourg	- répondre à la réglementation
23	Création d'un site Internet	- améliorer la qualité du service public
24	Aménagement d'un chemin littoral	- sécurisation des habitations - développement touristique
25	Aménagement du rond-point de choiseul	- aménagement de la commune
26	Agrandissement de la mairie	- améliorer la qualité du service public

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du BUDGET PRIMITIF 2013.

Les membres du conseil municipal ont été invités à enrichir de leurs observations le débat d'orientations budgétaires.

Les débats d'orientations budgétaires ne sont pas soumis au vote.



Le Maire
Ralph MONPLAISIR



